

Jérôme David
Marc Dehillotte
Cédric Marchand
Anthony Papi

ASSOCIATION MAEFE
Les Lilas 1
498, avenue Jean Bartolini
83500 LA SEYNE SUR MER

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Exercice clos le 31 décembre 2021

Commissaires aux comptes

587, chemin des Plantades, espace Mercure II, 83130 La Garde – tél. 04 94 66 21 27 – lagarde@ensemble.fr

Atec-Cac – SAS au capital de 72 600 € – RC Toulon B 401 498 688 – code Naf 6920Z

Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale d'Aix-Bastia

Jérôme David
Marc Dehillotte
Cédric Marchand
Anthony Papi

ASSOCIATION MAEFE
Les Lilas 1
498, avenue Jean Bartolini
83500 LA SEYNE SUR MER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

A l'Assemblée générale de l'association MAEFE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAEFE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 18 mai 2022.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association MAEFE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ⇒ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ⇒ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ⇒ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels
- ⇒ il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ⇒ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à la Garde, le 25 mai 2022

Marc DEHILLOTTE
Commissaire aux Comptes



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	1 800	1 800		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 684	1 348	1 336	1 633
	Autres immobilisations corporelles	210 642	198 541	12 101	6 274
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	215 126	201 688	13 438	7 906	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	334		334	
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	84 635		84 635	30 285	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	355 851		355 851	408 823	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	9 841		9 841	1 661
	TOTAL (II)	450 660		450 660	440 770
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	665 786	201 688	464 098	448 676	

- (1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an
(3) dont à plus d'un an



Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	265 067	253 617
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	31 752	11 450	
Total des fonds propres (situation nette)	296 819	265 067	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	2 713	1 629	
Provisions réglementées			
Total des autres fonds propres	2 713	1 629	
Total des fonds propres	299 532	266 696	
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	39 158	51 191
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés	39 158	51 191	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	29 066	23 425
Total des provisions	29 066	23 425	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 137	
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 053	18 629
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	73 670	84 919
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	3 150	3 150
Produits constatés d'avance	1 333	667	
Total des dettes	96 342	107 365	
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	464 098	448 676	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	31 751,87	11 449,83	
(1) Dont à moins d'un an	96 342	107 365	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	4 137		

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
MARC DUBOIS

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 109	954
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	120 356	109 311
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	445 747	454 874
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation conscriptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	76 753	27 886	
Utilisations des fonds dédiés	48 969	2 178	
Autres produits	900	112	
Total des produits d'exploitation	693 835	595 316	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	148 052	130 382
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	11 404	7 162
	Salaires et traitements	359 835	293 124
	Charges sociales	98 479	98 134
	Dotation aux amortissements et dépréciations	3 883	2 756
	Dotation aux provisions	5 641	1 915
Report en fonds dédiés	36 936	50 821	
Autres charges	5 062	555	
Total des charges d'exploitation	669 292	584 849	
RESULTAT D'EXPLOITATION		24 543	10 467

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
MISE À JOUR

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT D'EXPLOITATION		24 543	10 467
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	703	687
	Total des produits financiers	703	687
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		703	687
RESULTAT COURANT avant impôts		25 246	11 153
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	5 400 1 106	297
	Total des produits exceptionnels	6 506	297
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		6 506	297
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		701 044	596 299
TOTAL DES CHARGES		669 292	584 849
EXCEDENT ou DEFICIT		31 752	11 450
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat		6 876	
TOTAL		6 876	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole		6 876	
TOTAL		6 876	

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL
 LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
 MARC DELLOTTE

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de 464 098 euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de 701 044 euros
 - un total charges de 669 292 euros

 - dégage un résultat de 31 752 euros

L'exercice considéré :

- débute le 01/01/2021
- finit le 31/12/2021
- et a une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par les dirigeants de l'Association MAEFE avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de Présentation des Comptes Annuels qui lui a été confiée.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Permanence des méthodes :

Le changement de méthode de présentation, survenue au cours de l'exercice, est le suivant :

Le plan comptable des associations soumis par le règlement CRC n° 1999-01 du 16 février 2019 a été modifié par l'autorité des normes comptables (ANC) en 2018 (règlement n° 2018-06). Ce nouveau plan comptable rentre en application à compter du 1^{er} janvier 2020.

L'impact de ce changement de méthodes comptables sur les comptes de la MAEFE concerne uniquement la présentation des états financiers identifiées dans les tableaux du bilan et du compte de résultat.

Ainsi la présentation des comptes annuels 2020 prennent en comptes ces modifications. Cela correspond donc à un changement de méthodes comptables.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Informations complémentaires

Engagements de retraite :

Salariés pris en compte : CDI présents à la date d'arrêté des comptes

Méthode utilisée : méthode rétrospective

Taux d'actualisation financière : 1 %

Taux de charges : 40% (non cadres), 45% (cadres)

Montant de la provision au 31/12/2021 : 29 066 € charges comprises, calculée sur la base de la moyenne des résultats obtenus entre les trois hypothèses possibles (mise à la retraite, départ volontaire à la retraite, licenciement).

- Rémunération brute, avantages en nature inclus, des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés (article 20 de la loi n°2005-586 du 23 mai 2006) : 39 520 €.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Contributions volontaires :

Etat exprimé en euros Contributions volontaires :

Contributions en nature octroyées par la commune LA SEYNE SUR MER :

- Site Jean Zay (valeur locative estimée en 2020) : 12 728 €

- Restauration municipale : 45 447 €

Bénévolat :

- Accompagnement à la scolarité :

2 bénévoles x 2 heures/jour, 48 jours sur l'année 2021, soit 192 heures à 10,25 € représentant une valeur de 1 968 euros.

2 bénévoles x 2 heures/jour, 24 jours sur l'année 2021, soit 96 heures à 10,25 € représentant une valeur de 984 euros.

1968 + 984 = 2 952 € de salaire brut + 1 004 € de charges sociales (34%) soit au total 3 956 €.

- Administrateurs bénévoles :

11 réunions de bureau et CA de 2 heures pour 10 personnes en moyenne, soit 220 heures x 10,25 € = 2255 + 767 € de charges sociales (34 %), soit au total 3 022 €.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Révaluations	Acquisitions	Virement p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	1 800					1 800
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 800					1 800
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agenc. aménagement						
Instal. technique, matériel outillage industriels	2 684					2 684
Instal., agencement, aménagement divers	162 405		4 775			167 181
Matériel de transport	25 970					25 970
Matériel de bureau, informatique et mobilier	12 852		6 539		1 900	17 491
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grevées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	203 911		11 315		1 900	213 326
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	205 711		11 315		1 900	215 126


 COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL
 LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
 MARC PERILLOTTE

Amortissements

Etat exprimé en euros:

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	1 800			1 800
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 800			1 800
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	1 051	296		1 348
Autres instal., agencement, aménagement divers	159 880	1 473		161 353
Matériel de transport	25 970			25 970
Matériel de bureau, mobilier	9 104	2 113		11 217
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	196 005	3 883		199 888
TOTAL	197 805	3 883		201 688

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL
LE COMPTABLE AUX COMPTES
MFC DÉRILOTTE

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021	
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires	23 425	5 641		29 066	
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres						
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	23 425	5 641		29 066	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 					
		Sur stocks et en-cours				
		Sur comptes clients, usagers				
		Sur créances reçues par legs ou donations				
		Autres				
		PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		23 425	5 641		29 066	
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		5 641			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
MARC MARLOTTE

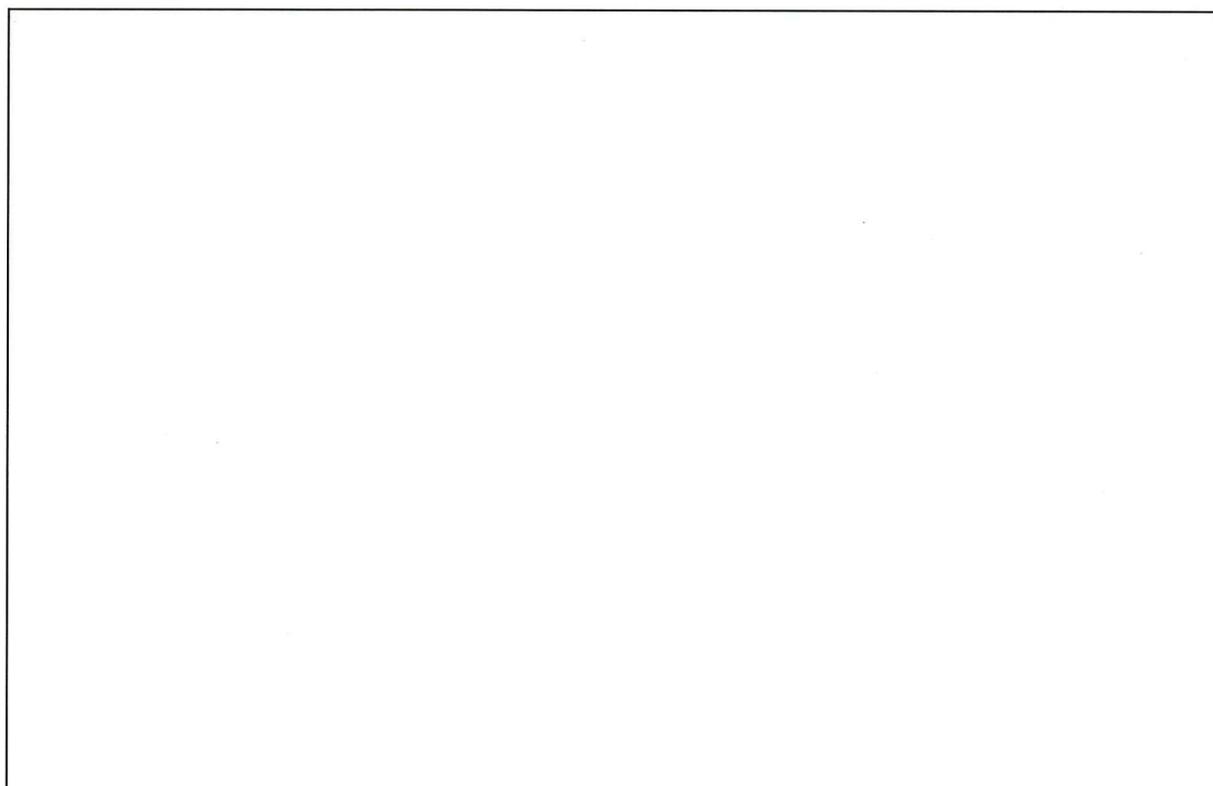
Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	5 011	5 011	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	79 624	79 624	
Charges constatées d'avance	9 841	9 841		
TOTAL DES CREANCES	94 476	94 476		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max à l'origine	4 137	4 137		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	14 053	14 053		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	36 495	36 495		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 224	32 224		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 951	4 951		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	3 150	3 150			
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	1 333	1 333			
TOTAL DES DETTES	96 342	96 342			
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2020	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2021
Fonds propres sans droit de reprise	253 617		11 450		265 067
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves					
Autres réserves					
Report à nouveau		11 450	(11 450)		
Excédent ou déficit de l'exercice	11 450	(11 450)	31 752		31 752
Situation nette	265 067		31 752		296 819
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 629		2 190	1 106	2 713
Provisions réglementées					
TOTAL	266 696		33 942	1 106	299 532



COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL
 LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
 MARC OUBLOTTE

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés Cf. état détaillé fonds dédiés	51 191	48 969	36 936	39 158
TOTAL	51 191	48 969	36 936	39 158

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

COPIE CERTIFIEE
 LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
 MME ANNE LOTTE

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
FONDS DEDIES SUBV. CITE DE L'EMPLOI 2021			7 500	7 500
FONDS DEDIES JARDINS DESOISEBLE			3 333	3 333
FONDS PARTICIPATION DES HABITANTS	2 592	370	1 436	3 658
QUARTIERS AUTONOMES	4 143	4 143		
COLOS APPRENANTES	15 500	15 500		
COUP DE POUCE	12 333	12 333	10 667	10 667
COLLABORATION NUMERIQUE	16 623	16 623	14 000	14 000
Totalisation	51 191	48 969	36 936	39 158

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
MARC BETHALETTE

Jérôme David
Marc Dehillotte
Cédric Marchand
Anthony Papi

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Jérôme David
Marc Dehillothe
Cédric Marchand
Anthony Papi

ASSOCIATION MAEFE
Les Lilas 1
498, avenue Jean Bartolini
83500 LA SEYNE SUR MER

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

À l'Assemblée,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à La Garde, le 25 mai 2022

Marc DEHILLOTTE
Commissaire Aux Comptes

